Envoyé en préfecture le 16/07/2026
Reçu en préfecture le 16/07/2026
Publié le
ID : 022-212200976-20260707-DE_2026_67-DE

Commune de La Landec

CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 7 JUILLET 2026

DÉLIBÉRATION N° 2026 - 71

Objet : Mutuelle santé communale – Proposition de partenariat

Le 7 juillet 2026, à 20h00, le Conseil Municipal de la commune de La Landec s'est réuni, sous la présidence du Maire, Monsieur Didier SAILLARD.

Lieu de réunion : Salle du Conseil Municipal – Mairie de La Landec

Date de convocation : vendredi 3 juillet 2026

Nombre de membres en exercice : 15

Présent ce jour : 14 - **Absents : 1 - Procurations :** 1 – **Votant :** 15

Conseillers municipaux présents : Didier SAILLARD, Guy LERIBAULT, Karine BARON, Michel CAMPION, Sylvie OGER, Sophie GALLAIS, Romain GUILLET, Lydie KERGALL, Marie-Pierre BACHOWICZ, Perrine MENARD, Maxime DURAND, Jean-Luc RICHEUX, Jessica LEDOULT, Patrice LAFOREST.

Absents excusés : Patrick SIMON ayant donné pouvoir à Guy LERIBAULT

Secrétaire de séance : Patrice LAFOREST

Madame Karine BARON, adjointe, expose ce qui suit :

La question des inégalités face à la santé dans l'accès aux droits et le recours aux soins est un sujet majeur. Constatant que de nombreuses personnes renoncent à leur couverture santé et en conséquence à des soins pour des raisons financières, Groupama a dernièrement sollicité la Commune afin de proposer une mutuelle santé communale permettant aux habitants, ayant leur résidence principale sur la Commune, de conduire des démarches pour souscrire un contrat de complémentaire santé, adapté à leurs situations respectives. Les tarifs sont issus d'une négociation préalable conduite selon le mécanisme de groupement d'achats qui permet de faire baisser les coûts.

La Commune n'intervient pas dans les démarches santé des usagers et ne participe pas aux conclusions de contrat entre la mutuelle et les administrés. Ces derniers conduisent une démarche personnelle et volontaire et traitent directement avec le partenaire de santé.

L'offre présentée par GROUPAMA Loire Bretagne, dite « Sant' et commune », fait état de meilleures garanties, notamment dans les formules de contrat proposées et en matière d'accompagnement des habitants dans leurs démarches. L'offre est adaptée aux besoins de chacun, via différents tarifs et niveaux de garanties pour que chacun puisse bénéficier d'une couverture santé adaptée à sa situation.

Les habitants de La Landec, sans condition d'âge et de ressources, pas de questionnaire de santé, qui souhaitent s'inscrire dans la démarche et ainsi bénéficier d'une couverture de santé collective à tarif préférentiel pourront prendre attache avec le représentant de Groupama Loire Bretagne pour obtenir plus d'informations et éventuellement souscrire à un contrat individuel.

Pour mettre en place ce service, Groupama propose à la Commune de signer une convention de partenariat qui a pour objet de définir les engagements de chacune des parties et les conditions dans lesquelles la Commune de La Landec et Groupama travaillent ensemble en respectant les compétences réciproques de chacun.

Envoyé en préfecture le 16/07/2026
Reçu en préfecture le 16/07/2026
Publié le
ID : 022-212200976-20260707-DE_2026_67-DE

Les seuls engagements de la commune sont de permettre la tenue de permanences [illegible] une communication à l'aide des outils existants (PanneauPocket, bulletin municipal, flyers…). La convention est conclue pour une durée de 3 ans à compter de sa signature. Elle est renouvelable par tacite reconduction pour une période de 12 mois, sauf opposition par l'une des parties.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité.**, décide de :

- **SIGNER** la convention de partenariat avec GROUPAMA LOIRE BRETAGNE jointe à la présente délibération.

La Landec, le 7 juillet 2026

Pour extrait conforme.
Fait et délibéré les jour, mois et an susdits

Le secrétaire de séance,
Patrice LAFOREST

Le Maire,
Didier SAILLARD